VILLE DE
NOTRE-DAME-
DES-PRAIRIES

CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM, LAQUELLE PROCÉDURE S'EST TENUE LE 22 MAI 2025.

Règlement nº 1384-2025
Décrétant plusieurs travaux d'infrastructures, d'acquisition ou de réfection de bâtiments, de terrains et de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 3 000 000 $ à cette fin

Je soussignée, Nancy Bellerose, directrice des affaires juridiques et greffière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, certifie :

QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et adopté le 14 avril 2025;

QUE le règlement 1384-2025 a été adopté le 12 mai 2025;

QU'un avis public a été publié en date du 15 mai 2025 afin que les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité puissent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire;

QUE la procédure d'enregistrement pour les personnes habiles à voter s'est tenue le 22 mai 2025;

QUE le nombre de personnes habiles à voter était de SEPT MILLE NEUF CENT CINQUANTE CINQ (7 955) et que le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 1384-2025 fasse l'objet d'un scrutin référendaire était de HUIT CENT SIX (806).

QUE le nombre de signature apposée est de zéro (0);

EN CONSÉQUENCE, je déclare que le règlement 1384-2025 pourra entrer en vigueur, suite à l'obtention de l'approbation du Ministère des affaires municipales et de l'Habitation.

Signé à Notre-Dame-des-Prairies, ce 23 mai 2025.

Nancy Bellerose

Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et greffière

T 450 759-7741 F 450 759-6255 info@notredamedesprairies.com
132, boul. Antonio-Barrette, Notre-Dame-des-Prairies (Québec) Canada J6E 1E5